

Réunion conjointe des Bureaux du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et du Comité Subsidaire de la Réunion des Etats Parties à la Convention de 1970

Recommandations adoptées

1. Accueille favorablement le débat relatif aux synergies entre les instruments respectifs ;
2. Requiert la soumission d'un rapport préparé par les rapporteurs des deux bureaux basé sur les propositions de la Présidente du Comité Subsidaire de la Réunion des Etats Parties à la Convention de 1970, et du Secrétariat aux organes respectifs ;
3. Encourage la Directrice Générale à organiser une réunion de tous les Présidents des six conventions culturelles à l'occasion de la quatrième session du Comité Subsidaire de la Réunion des Etats Parties à la Convention de 1970 (UNESCO, septembre 2016).